

Sainte-Thérèse, le 19 septembre 2019

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 755,
boulevard Industriel à Blainville
V/réf. : EC-19-2729-00

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 11 septembre dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection abrégé du 11 décembre 2001, 1 page

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués
en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (3)

02548-03



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement

Direction régionale des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ

N/RÉFÉRENCE : 7430-15-01-00977-03

DATE DE RÉDACTION : 12 décembre 2001

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 11 décembre 2001

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jacques Hallé

. LIEU INSPECTÉ

. ADRESSE POSTALE (si différente)

9049-1745 Québec inc.

MGS 51

755, boul. Industriel

Blainville, Québec

J7C 3V3

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Georges Sirois, président

art. 53-54

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

[]

[]

[]

[]

Nombre: 0

- BUTS : Inspection de conformité à la Loi sur la Qualité de l'environnement

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre le président de l'entreprise qui m'accompagne dans l'usine. Il y a une presse et une plieuse de bonne puissance le long du mur. Un poste de soudure au tig avec argon permet d'effectuer des soudures sur de l'acier inoxydable. Un système de ventilation sera installé sous peu pour évacuer les fumées du poste. Il y a que peu de peinture de fait et elle se fait au pinceau. Le chauffage de l'atelier est assuré par un système au gaz.

3. CONCLUSION

- Les activités constatées ne justifient pas la poursuite des démarches pour l'instant.

4. RECOMMANDATION

- Fermer le dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jacques Hallé, insp.

12 décembre 2001

- no d'intervention : 300008242

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.

12/12/2001

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR: